

PROCES VERBAL
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Mars 2024

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2024

VOTE : 20 pour. 2 abstentions : M. DELSOUC et D. PIN.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de LONGAGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel DALLARD.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	19	4	0	06/03/2024

D2024-03-4

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,
Mme Alexandra COSTES, M. Pierre CONDOJANOPOULOS (**arrivé à 20h46**), M. Daniel DEJEAN, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint. M. Vivien BENTAJOU, Mme Sandrine CORATO, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Corinne DELHOM, M. Pierre DELMAS, M. Marc DELSOUC, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, Mme Amélie GRIEU, Mme Lucie HIPPOLYTE, Mme Sandrine LACROIX, M. Christophe LAVERGNE, Mme Stéphanie MINETTI, M. Daniel PIN, Mme Arlette ROUMY.

Procurations : Mme Odette PONS donne procuration à M. Jean-Louis EYCHENNE,
M. Laurent CERON donne procuration à Mme Sandrine LACROIX,
M. Patrick RASSINEUX donne procuration à M. Vivien BENTAJOU.
M. Jacques FADEUILHE donne procuration à Mme Laurence COUTENCEAU.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Alexandra COSTES

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13-02-2024

M. le Maire donne lecture de PV du conseil municipal du 13-02-2024 et le soumet au vote.

Vote : 3 contre, M DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M PIN
19 Pour

M DELSOUC demande que le mot « interprétation » soit changé. Il précise que ce sont des faits qui ont été énoncés.

DELIBERATIONS

M. CONDOJANOPOULOS ayant informé l'assemblée du fait qu'il arriverait en retard à la séance du Conseil Municipal, il est convenu d'examiner les délibérations 1, 2 et 3 à la suite des autres délibérations prévues à l'ordre du jour.

D2024-03-4 – Convention de désherbage

Livres et ouvrages de la médiathèque qui doivent être retirés et mis en déchetterie. Une entreprise propose de les récupérer pour les revendre d'occasion. Les bénéfices seront reversés en partie au CCAS (10%) et au Secours Populaire (5%).

Vote :

Adopté à l'unanimité des présents. 22

D2024-03-5 – Convention d'utilisation Lac de Sabatouse

Cette convention est proposée pour trois ans. Plusieurs contacts se sont présentés mais sans pouvoir déposer de dossier. Mme JANICKI a déposé un dossier et a été retenue. Il s'agit de la même candidature que l'an dernier et qui avait donné entière satisfaction.

Mme GRIEU demande que les conventions soient adressées plus tôt car elle n'a pu en prendre connaissance, reçue la veille.

M LAVERGNE précise les dates d'ouverture de la base nautique : dernier week-end de mai au dernier week-end de septembre.

Vote :

Adopté à l'unanimité des présents. 22

M CONDOJANOPOULOS rejoint la séance à 20H46

D2024-03-6 – Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire

M DALLARD demande au Conseil l'autorisation de voter la convention avec la Région qui a pour objectif de déterminer et de clarifier les responsabilités et les rôles de chacun dans les transports scolaires et particulièrement pour les jeunes enfants avec le rôle des ATSEM et accompagnateurs.

M DELSOUC demande quelle est la compagnie de bus concernée ?

M DALLARD explique que la convention est générale et qu'il y a plusieurs compagnies et Mme COSTES précise que le choix de la compagnie est déterminé par la Région via un appel d'offres.

Vote :

Adopté à l'unanimité des présents. 23

D2024-03-7 – Création de poste au tableau des effectifs

M le Maire expose que pour répondre aux difficultés de mobilité des longagiens, un mini-bus a été obtenu. Il convient de recruter un conducteur pour un contrat de 8H hebdomadaires.

Vote :

Adopté à l'unanimité des présents. 23

D2024-03-8 – Création de deux nouvelles commissions municipales

M le Maire explique qu'il convient d'étoffer et d'agrandir les commissions pour tenir compte du travail qui s'est développé dans ces domaines importants et les personnes qui portent ces sujets ont besoin d'aide.

Création de la commission Environnement : se portent candidats : Vivien BENTAJOU, Odette PONS, Laurent CERON, Arlette ROUMY

Vote : 1 refus de vote, M DELSOUC
2 abstentions, Mme FEUILLERAC, M PIN
20 pour

Création de la commission Culture : se portent candidats : Arlette ROUMY, Daniel DEJEAN, Christophe LAVERGNE, Amélie GRIEU, Stéphanie MINETTI.

Vote : 3 abstentions, M DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M PIN
20 pour

M DELSOUC souhaite avoir des précisions sur le rôle de M CONDOJANOPOULOS. M le Maire explique avoir déjà abordé ce sujet qui n'est pas à l'ordre du jour mais indique toutefois que cette précision sera faite prochainement.

D2024-03-1 – Approbation du Compte de Gestion

M DEJEAN commente les tableaux présentés à l'écran et propose aux élus de poser leurs questions au fur et à mesure du développé.

Il souligne l'importance de l'action des agents et des élus sur la bonne gestion, car malgré une augmentation sévère des denrées, des consommables des énergies etc. ... l'exercice démontre une bonne maîtrise budgétaire.

Vote : approbation à l'unanimité des présents 23.

D2024-03-2 – Approbation du Compte Administratif

M DEJEAN commente les tableaux présentés à l'écran

Dépenses de fonctionnement : , M DELSOUC demande des précisions sur les lignes 60632 et 6064 et le coût de l'équipement du bureau de la DGS.

M le Maire explique que la provision de 9 650 euros a été réalisée à hauteur de 9 604 euros et comprend du petit équipement pour la PM, la cantine, la maternelle, dont 339 euros pour l'équipement du bureau de la nouvelle DGS. La ligne a effectivement été mal libellée

M DEJEAN souligne qu'en 2023 on dégagait un excédent de 183 000 euros contre 172 000 en 2022 et confirme notre progression.

L'Épargne nette nous permet d'investir et de payer les crédits.

M DELSOUC remarque que la vente du terrain BESSET donne cet excédent. M DEJEAN précise qu'en enlevant cette vente, notre progression est notable.

Les investissements sont surtout constatés sur les plafonds des écoles, le tracteur, l'informatique. M DEJEAN constate une année plutôt simple en investissements. il précise que 2025 sera plus marquée par le cimetière, le chemin de Capens, la salle des fêtes, il convient de s'y préparer.

Départ de M le Maire

Vote : 3 contre, M DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M PIN
19 Pour

M DELSOUC apporte une précision sur son vote :

Le financement du CCAS est trop important pour la commune ; la strate moyenne est entre 18 et 20 euros par habitant, nous sommes à 40€ et précise que d'autres recettes sont à rechercher.

Mme MINETTI intervient car pour les explications qu'elle a eues, il s'agit d'une somme plus modeste qui serait de 3% du budget. D'autre part, la subvention à l'ancien PAJ est donnée aujourd'hui au CCAS, le montant alloué serait donc moindre.

M DEJEAN conclue que ce service part de zéro, et n'a aucune recette propre ; d'autres communes ont par exemple des gestions (EPAHD de Rieux...) mais que cela n'empêche pas effectivement de chercher des recettes. Le CCAS aujourd'hui assure les salaires, jeunesse, portage repas, agent CCAS.

D2024-03-3 – Affectation du Résultat 2023 au budget 2024

M DEJEAN explique que la commission finances a proposé l'affectation de l'excédent de 550 K€ et en demande le vote :

- En section fonctionnement : 250 K€
- En section investissement : 300 k€

En l'absence de M le Maire, Mme ROUMY fait procéder au vote.

Vote : 3 abstentions, M DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M PIN
19 pour

Retour de M le Maire.

M DEJEAN, présente rapidement les grandes lignes budgétaires de 2024 ; Privilégiant les recettes augmentées au maximum de l'inflation et les dépenses réelles à 0,5 % en dessous de l'inflation. Une prochaine réunion de la commission proposera l'arbitrage.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21H 35.

Le Maire

La Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several horizontal strokes.

